



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

4 septembre 2013

Chirurgie viscérale hautement spécialisée à l'hôpital de Sion La cheffe du Département de la santé prend position

(IVS).- Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), salue les décisions prises par l'Hôpital du Valais (RSV) en lien avec les deux décès survenus suite à des interventions en chirurgie viscérale. Par ailleurs, le DSSC a décidé de lancer une expertise médicale externe et neutre de la chirurgie viscérale hautement spécialisée et de son organisation.

Cas dénoncés soumis à la Commission de surveillance

Le DSSC entend suivre l'expertise menée par l'Hôpital du Valais (RSV) sur les deux décès survenus dans le Département de chirurgie de l'hôpital de Sion. Il a demandé à connaître la composition de la commission médicale chargée de l'expertise, le contenu de son mandat et les délais fixés. Les résultats de l'expertise doivent lui être communiqués dans les meilleurs délais. Comme le prévoit la procédure administrative, les deux cas dénoncés dans la presse seront annoncés à la Commission cantonale de surveillance des professions de la santé pour instruction.

Mesures provisoires dans l'attente des résultats de l'expertise du RSV

La cheffe du DSSC salue la décision de l'Hôpital du Valais de ne plus fournir les prestations hautement spécialisées en question jusqu'aux résultats de l'expertise commandée. Dans l'intervalle, les patients valaisans nécessitant de telles interventions pourront se rendre dans un des hôpitaux hors canton ayant obtenu un mandat pour ces prestations dans le cadre de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée. Le canton prendra en charge l'éventuelle différence de tarif comme pour les autres interventions qui ne peuvent être réalisées en Valais.

Expertise externe et indépendante de la chirurgie viscérale hautement spécialisée

La médecine hautement spécialisée (MHS) fait l'objet d'une planification intercantonale depuis 2009. Suite à un examen commandé par l'organe de décision intercantonal MHS, l'hôpital de Sion a été certifié comme remplissant les critères pour dispenser certaines prestations hautement spécialisées de chirurgie viscérale. Il a donc reçu un mandat de deux ans (2014-2015) dans ce domaine.

Face aux enjeux que représente l'attribution des mandats de médecine hautement spécialisée (attractivité pour les professionnels, développement d'autres prestations, formation des médecins, etc.), le DSSC a décidé de commander une expertise médicale externe et indépendante de la chirurgie viscérale hautement spécialisée. L'expertise portera sur une revue des dossiers de patients de 2011 à ce jour ainsi que sur l'organisation de la prise en charge. Elle doit déterminer dans quelles conditions les prestations de chirurgie viscérale hautement spécialisées pourront se développer en Valais dans le respect des critères de sécurité et de qualité.

Note aux rédactions

Pour des renseignements complémentaires, veuillez-vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80 ou à Christian Ambord, médecin cantonal (SSP), 076 476 66 48